

DÉMANTÈLEMENT

Lors de sa conception, une éolienne est pensée pour intégrer pleinement la notion de développement durable. Une étude faite par l'ADEME en 2015 sur les impacts environnementaux de l'éolien français démontre notamment que l'éolienne produit en environ 12 mois la quantité d'énergie qui est nécessaire à l'ensemble de son cycle de vie - de sa fabrication et installation à son démantèlement inclus. Cette notion est couramment appelée le temps de retour énergétique.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI

La loi prévoit que le démontage du parc et la remise en état du terrain soient financièrement provisionnés. Les garanties financières doivent être constituées avant la mise en service du parc éolien. Le montant de ces garanties, fixé par arrêté ministériel, s'élève à 50 000€ euros par éolienne. Les premiers démantèlements montrent que ce montant correspond au coût réel de déconstruction d'une éolienne. Ce montant est indexé tous les 5 ans (source : arrêté du 26 août 2011). En tant qu'exploitant éolien, nous sommes tenus de respecter ces obligations de remise en état. En cas de manquement, le Préfet peut recourir à une consignation et à l'exécution d'office des travaux toujours aux frais de Boralex.

L'EXEMPLE CHAM LONGE

Depuis cette année et jusqu'en 2020, Boralex réalise son premier chantier de démantèlement d'un parc éolien : celui de Cham Longe en Ardèche. Ce parc, installé en 2005 à pratiquement 1 500 mètres d'altitude, est confronté à des conditions météorologiques que l'on peut qualifier d'extrêmes. Foudre, givre, un climat cévenol parfois difficile et une forte production d'électricité sont autant de paramètres qui font que ce parc éolien a vieilli plus vite que les autres. Il va désormais pouvoir bénéficier des avancées technologiques significatives qui ont eu lieu dans la filière depuis 10 ans : pales chauffantes, technologie sans boîte de vitesse pour des éoliennes plus robustes, systèmes réducteurs d'émissions sonores installées sur les pales, etc.

UN ÉVENTAIL DE SOLUTIONS

RECYCLER

90% des matériaux d'une éolienne sont recyclables*

Source ADEME : Impacts environnementaux de l'éolien français

Les métaux (acier, cuivre, fonte, aluminium), les matériaux composites et le béton sont pris en charge par des filières de valorisation.

RÉUTILISER & REVALORISER

Boralex, dans sa fonction d'exploitant, cherche à inclure cette idée à sa vision industrielle à long terme. C'est pourquoi sa base de maintenance, implantée à Chaspuzac près du Puy-en-Velay s'est récemment étendue pour accueillir un espace de stockage et de rénovation de pièces détachées. Les pièces récupérées sur les parcs démantelés sont remises en état puis réutilisées sur d'autres parcs Boralex. Notons également que le béton utilisé dans les fondations pourra être concassé et réutilisé pour d'autres projets locaux extérieurs à l'éolien.

BORALEX EN RÉGION AuRA



5 Parcs éoliens

1 agence à Lyon (69)
2 centres de maintenance :
Gannat (03) et Chaspuzac (43)

PUISSANCE INSTALLÉE

105,4 MW

~60



... en charge de :
Développement de projets EnR,
Construction et exploitation de sites,
Fonctions supports et administratives.

GANNAT (03), NOUVELLE AGENCE

Boralex a ouvert à l'automne un nouveau centre de maintenance à Gannat (03). Cette nouvelle agence aura pour objectif premier de couvrir nos besoins en exploitation et en développement sur la zone Centre France dont fait partie le projet éolien de Chazemais. 2 employés en exploitation sont pour le moment affectés à cette base et 2 autres embauches sont prévues au cours de l'année 2019.



À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet éolien ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal de l'Éolien directement par email ? Nous vous invitons à nous envoyer un email en précisant votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées à l'adresse suivante : marine.bourboulon@boralex.com



Boralex S.A.S.

Le Danica - Bat B
21 Av. Georges Pompidou
69486 Lyon Cedex 03

www.boralex.com



@BoralexInc

Photos non contractuelles
Imprimé sur du papier 100 % recyclé
Publication : © Boralex SAS

BORALEX

Le Journal de l'Éolien

AUTOMNE-HIVER 2018 - NUMÉRO 2



LES BRANDES

Tous les territoires français, forts de leurs particularités, sont appelés à participer à la transition énergétique afin de s'adapter à la raréfaction des énergies fossiles.

Cela fait presque un an que le projet éolien des Brandes est à l'étude. Depuis le 1er numéro du journal de l'éolien paru en janvier 2018, différents experts paysagers et écologues ont pu se rendre sur le territoire pour commencer les analyses. Par ailleurs, Boralex a rencontré un échantillon de personnes afin de mieux connaître la vie sur la commune, la connaissance et les perceptions des énergies renouvelables et du projet éolien. Enfin, début novembre s'est tenue une permanence d'information.

Ce deuxième numéro vous présentera les principaux sujets abordés lors de la permanence d'information de début novembre et notamment les premiers retours des études, ainsi que des informations générales sur l'éolien.

Ce journal de l'éolien est issu d'une démarche volontaire de Boralex qui souhaite communiquer avec transparence et objectivité.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne lecture.

AVANCÉES DU PROJET

2018 est une année d'études sur tous les aspects liés au développement du parc éolien. En vrac, le vent, l'environnement, l'acoustique, le paysage de la zone d'étude ont été analysés et décortiqués afin de nous permettre de créer un projet en phase avec son territoire d'implantation.

MESURE DE VENT

Le mât de mesure a été installé au début du mois de mai au centre de la zone d'études. Il va, pendant une année complète, mesurer le gisement en vent afin d'assurer une bonne représentativité des données. Suivant ce principe, nous serons en mesure de communiquer sur les résultats de l'étude de vent au cours de l'année 2019.

ENVIRONNEMENT

Les bureaux d'études Exen et Corieaulys ont été mandatés pour analyser le territoire sur un cycle biologique complet soit au moins une année. Les premiers retours sur l'activité avifaune, indiqués par Exen, marquent une présence restreinte en termes d'effectifs et de diversité d'espèces. Des zones humides sont présentes sur le secteur étudié ainsi que des zones d'activité de rapaces nicheurs. Les haies et lisières de bosquets sont des zones de reproduction de passereaux. En ce qui concerne les chiroptères, Exen pense qu'il est possible que certains arbres ou bosquets servent de gîtes. Les chauves-souris utilisent les lisières pour chasser, ainsi que les secteurs de zones humides. Dans l'ensemble et en guise de première recommandation, Exen préconise de limiter les implantations à proximité immédiate des nids de rapaces et de choisir une implantation d'éoliennes qui s'éloigne des haies et lisières de bosquets.

Enfin, sur la flore, les secteurs les plus sensibles relevés par Corieaulys restent les secteurs de bosquets et de zones humides.

ACOUSTIQUE

JLBI est le bureau d'études expert en acoustique mandaté pour réaliser l'analyse du secteur. Au total, ce sont 9 micros qui seront installés au plus près des habitations tout autour de la zone d'études pendant une dizaine de jours. Ces micros enregistreront le niveau de bruit ambiant. Par la suite, JLBI réalisera des simulations en ajoutant le bruit estimé des éoliennes au bruit ambiant à proximité des habitations. Le bureau d'études proposera alors à Boralex des modèles d'éoliennes adaptés pour garantir la tranquillité des riverains. De nouvelles mesures seront réalisées une fois le parc construit pour vérifier les simulations réalisées et garantir le respect de la loi.

PAYSAGE

Boralex a mandaté Encis Environnement pour réaliser l'étude paysagère du projet. A l'heure où ces lignes sont écrites Encis a pu recenser l'ensemble des éléments à prendre en compte pour la suite du projet dans un rayon de 20 km autour de la zone d'études (bourgs, hameaux, routes fréquentées, monuments historiques, sites touristiques, etc.). Tous ces éléments sont passés au crible par l'expert paysagiste qui définit par la

même occasion les sensibilités de chaque élément en fonction de notre projet de parc éolien. A l'aide de cartes, de coupes et de photos, le paysagiste analyse ainsi le territoire dans son ensemble.

Une fois la prise en compte du paysage et du patrimoine présent sur le territoire réalisée, Boralex travaillera de concert avec l'ensemble des bureaux d'études et le comité de suivi pour déterminer le meilleur scénario d'implantation possible des éoliennes.



PROCHAINES ÉTAPES

DÉVELOPPEMENT

1er résultats de l'étude environnementale

Suite des résultats des études techniques et environnementales

Dernières études techniques pour finalisation de l'étude d'impact et du dossier administratif

Validation du choix du projet

Dépôt du dossier et début de l'instruction du projet par les services de l'Etat.

2018

dernier trimestre

2019

premier trimestre

deuxième trimestre

troisième trimestre

quatrième trimestre

- Permanence d'information
- Lancement de l'application NosRiverains
- Journal de l'éolien n°2

- Permanence d'information
- Visite du parc éolien du Plateau de Savernat*
- Journal de l'éolien n°3
- Constitution du Comité de suivi

- Planning de rencontres du Comité de suivi & communications associées*

COMMUNICATION

APPLICATION NOS RIVERAINS

Nous avons lancé un partenariat avec la start-up NosRiverains pour vous permettre de suivre l'actualité de notre projet directement sur l'application et en temps réel grâce aux notifications ou en consultant le site internet. Au cours des prochains mois, nous ferons vivre l'application avec de l'information relative au développement du projet et des documents entre autres choses. Dans un souci de transparence, vous pouvez également nous contacter afin de nous poser vos questions relatives au projet éolien. Les inscriptions sont possibles sur le site web de NosRiverains (www.nosriverains.com) ou en téléchargeant l'application pour IOS ou Android.

*Les actions de communication évoquées ici sont soumises à modifications en fonction de l'affluence attendue. Des sessions d'inscriptions seront mises en place via l'application NosRiverains, la permanence d'information prévue au premier trimestre 2019 et le troisième numéro du journal de l'éolien. Le planning des rencontres du Comité de suivi sera pour sa part établi après les sessions d'inscriptions, soit au cours du deuxième trimestre 2019.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE COMBIEN ÇA COÛTE ?

EN 2016, DÉJÀ UN COÛT FAIBLE SUR LA FACTURE DU CONSOMMATEUR

~1€ par mois et par foyer en 2016*

La CSPE** permet d'assurer le financement des charges de service public de l'électricité. Elle est prélevée sur l'ensemble des consommateurs d'électricité proportionnellement au nombre de kWh consommés.

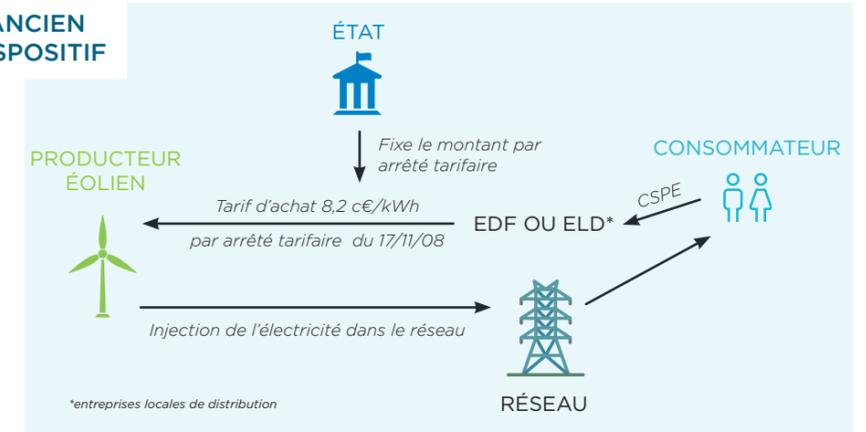
*Source CRE : coût annuel du soutien à l'énergie éolienne pour un ménage consommant 2,5 MWh par an. En 2016, la part de la CSPE par consommateur était de 4,9 €/MWh soit un total de 12,25€ par an par foyer, soit environ 1€ par mois et par an.
**CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité

DEPUIS 2017, UN NOUVEAU DISPOSITIF

Jusqu'à fin 2016, EDF était dans l'obligation d'acheter la production d'électricité sur une période de 15 ans et l'Etat fixait le niveau du tarif d'achat.

Cet achat était compensé par la CSPE, payée par les consommateurs.

ANCIEN DISPOSITIF



Depuis 2017, un nouveau dispositif est en place pour les nouvelles installations (d'au moins 7 éoliennes ou pour des éoliennes de plus de 3MW). L'énergie sera vendue directement sur le marché via un principe d'appel d'offres qui retiendra l'offre la plus compétitive. Cette procédure vise à baisser le niveau d'aides versées à l'éolien et ainsi baisser le coût global du soutien porté par la collectivité. À terme, ce dispositif se veut évolutif : l'énergie éolienne pourra se passer entièrement de subventions et le complément de rémunération sera supprimé.

NOUVEAU DISPOSITIF

